



*Fondé le 18 avril 1901
Reconnu d'utilité publique*

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

« Pour une égalité économique et professionnelle réelle » Communiqué du CNFF sur la proposition de loi

Une proposition de loi pour « une égalité économique et professionnelle réelle » de la délégation à l'égalité Femmes/Hommes de l'Assemblée Nationale a été adoptée à l'unanimité le 12 mai dernier :

- la mesure phare est l'introduction d'un quota de 40% de chaque sexe à atteindre en 2030 dans les organes dirigeants et parmi les cadres dirigeants des entreprises de plus de 1 000 salariés.

Le refus de se conformer à la loi entraînera une sanction financière pouvant atteindre 1% de la masse salariale.

Il est également prévu :

- d'assurer la mixité des jurys de sélection de l'enseignement supérieur et un suivi statistique de la répartition des sexes dans les filières professionnelles ;
- des mesures pour soutenir le financement de l'entrepreneuriat féminin en imposant des objectifs de mixité à la BPI ;
- des quotas pour améliorer l'accès aux crèches et aux organismes d'accueil de la petite enfance, au profit des familles monoparentales.

Nous approuvons et nous réjouissons de ce texte qui répond à plusieurs de nos demandes exprimées, notamment dans notre Livre Blanc sur l'Égalité et soulignons l'importance des sanctions financières, car il est démontré qu'elles sont indispensables pour obtenir un résultat !

La réussite de la loi Coppé-Zimmerman qui célébrait ses dix ans d'existence et a propulsé la France dans le groupe de tête des pays agissant en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes permet de constater que la pratique des quotas, si décriée par certains et... certaines, est la plus efficace pour faire progresser effectivement cette égalité ; ce que le CNFF préconise depuis des décennies pour atteindre la parité femmes/hommes tant dans les secteurs économique et social qu'en politique !

Cette contrainte, dès lors qu'elle est assortie de sanctions a été la seule à même de déverrouiller la société française, et obtenir en quelques années des résultats qui, sans cet accélérateur, n'aurait été obtenus que dans plusieurs décennies, voire, plusieurs siècles !

Nous pouvons d'ailleurs nous féliciter qu'aujourd'hui la présence des femmes à parité avec les hommes, soit considérée comme normale et souhaitable dans les entreprises, les gouvernements, les mairies, les régions,...

De nombreux bastions restent encore à conquérir et le CNFF y œuvrera sans relâche, mais nous nous réjouissons que ce combat soit aujourd'hui reconnu comme légitime avec un texte voté à l'unanimité à l'Assemblée Nationale et nous exprimons le vœu qu'il en soit de même au Sénat !